



AAA044E

5h 350,00 €^{HT}

Objectifs

Connaître les notions essentielles de la réglementation liées à la complémentaire santé et à la prévoyance

Profil Stagiaire(s)

Tout collaborateur travaillant dans le secteur des assurances de personnes.



MODULES

Connaître le fonctionnement de l'assurance maladie

L'assurance maladie est une assurance de personnes basée sur des régimes de prestations, des principes d'indemnités, des principes forfaitaires de garanties et des mécanismes de remboursement.

- **Les régimes obligatoires d'assurance maladie**

Présentation des régimes obligatoires d'assurance maladie : garanties, prestations et bénéficiaires.

- **Remboursement des frais de santé**

Présentation du remboursement des frais de santé : critères de remboursement et remboursement des consultations.

Connaître les caractéristiques des contrats complémentaires santé

Le contrat complémentaire santé complète les prestations des régimes obligatoires d'assurance maladie. Il couvre la maladie, la maternité et l'accident. Il propose le plus souvent des garanties annexes de prévoyance couvrant l'invalidité ou l'incapacité.

- **Le contrat complémentaire santé : garanties et conditions d'intervention**

Présentation des conditions de souscriptions et de garanties du contrat complémentaire santé

- **Calcul des remboursements en complémentaire santé**

Présentation des calculs de remboursement en complémentaire santé, exemple pour le remboursement de lentilles de contact

- **Les garanties annexes des complémentaires santé**

Présentation des garanties annexes offertes à l'assuré par les complémentaires santé

Connaître les principes d'indemnisation des contrats santé - prévoyance et les modalités de règlement des frais de soin

Compte tenu de l'articulation des prestations des contrats santé et prévoyance avec le régime obligatoire de la Sécurité sociale, la procédure de règlement des sinistres comporte certaines spécificités.

- **Principes fondamentaux de règlement des sinistres en santé-prévoyance**

Présentation du règlement des sinistres en santé-prévoyance : recevabilité, pièces justificatives et prestation

- **Le règlement des prestations frais de soins**

Présentation du remboursement des frais de soins : recevabilité d'une demande de remboursement, justificatifs des soins, et remboursement

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr



AAA044E

5h 350,00 €^{HT}

Connaître les principes de règlement des prestations décès, invalidité et incapacité

Les contrats de prévoyance permettent à l'assuré de se prémunir ou de protéger sa famille contre une diminution de revenu liée à un accident mortel ou handicapant. Ils regroupent pour l'essentiel les garanties invalidité, incapacité et décès.

- **Le règlement des prestations décès**

Présentation de la prestation d'assurance décès : règlement et pièces justificatives à fournir

- **Le règlement des prestations incapacité temporaire**

Présentation de l'assurance incapacité : recevabilité, pièces justificatives et indemnisation

- **Le règlement des prestations invalidité**

Présentation de la prestation d'invalidité : règlement et pièces justificatives à fournir

Connaître l'organisation du régime obligatoire de prévoyance des salariés et les prestations de l'assurance Décès

En 1945, à la fin de la guerre, la France se dote d'une Sécurité sociale chargée de fournir aux Français une couverture maladie, une assurance vieillesse et diverses garanties de prévoyance. La couverture maladie fonctionne par le biais de cotisations obligatoires.

- **Présentation du régime général obligatoire de prévoyance des salariés**

Présentation du régime général obligatoire de prévoyance : historique, organisation, personnes affiliées et cotisations obligatoires

- **Assurance décès du régime général obligatoire de prévoyance des salariés**

Présentation du capital décès : garanties et bénéficiaires

Connaître les prestations Invalidité, Incapacité et Maladie du régime obligatoire de prévoyance des salariés

Couverture maladie, invalidité, incapacité de travail... Le régime général de la Sécurité sociale assure à ses affiliés un remboursement des frais de santé ou le versement d'une indemnisation en cas d'impossibilité de travailler.

- **Assurance invalidité du régime général obligatoire de prévoyance des salariés**

Présentation de l'assurance invalidité : conditions d'ouverture des droits et paiement de la pension d'invalidité

- **Assurance incapacité du régime général obligatoire de prévoyance des salariés**

Présentation de l'assurance incapacité et maternité : conditions d'ouverture des droits, indemnisation

- **Assurance maladie du régime général obligatoire de prévoyance des salariés**

Présentation de l'assurance maladie : conditions d'ouverture des droits, bénéficiaires, remboursement

Connaître le régime de prévoyance obligatoire des salariés : accidents du travail, PUMA et CMU-C

La Sécurité sociale garantit les salariés contre la perte de revenus consécutive à un accident du travail. Elle offre également une assurance-maladie à toute personne de condition modeste qui en fait la demande.

MAÎTRISEZ LA RÉGLEMENTATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET DE LA PRÉVOYANCE - E-LEARNING



AAA044E

5h 350,00 €^{HT}

- **Assurance accident du travail du régime général obligatoire de prévoyance des salariés**

Présentation de l'accident du travail et des indemnisations pour le salarié

- **La protection universelle maladie remplaçant la couverture maladie universelle**

Présentation de la PUMA de base et de la CMU complémentaire

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ».

Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

En quelques heures, l'essentiel des connaissances sur l'assurance maladie, la complémentaire santé et les régimes de prévoyance.